YORYX® TRUST SASU

Mandat et autorisation de retrait

YT-FORM-MANDATE

OID : 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.5.4

Version 0.1

5 septembre 2026

Projet — en préparation de la déclaration préalable

Diffusion publique

Identification du document

Champ	Valeur
Titre du document	Mandat et autorisation de retrait
Identifiant du document	YT-FORM-MANDATE
Identifiant d'objet (OID)	1.3.6.1.4.1.[PEN].1.5.4
Version	0.1
Date de version	2026-09-05
Statut	Projet — en préparation de la déclaration préalable
Classification	Diffusion publique
Éditeur	YORYX® TRUST SASU

Historique des révisions

Version	Date	Auteur	Nature de la modification
0.1	2026-09-05	YORYX® TRUST SASU	Version initiale (projet)

Table des matières

1. Objet du mandat et cadre applicable....4
 1.1. Identification du prestataire et du formulaire....4
 1.2. Statut réglementaire....5
 1.3. Canal de dépôt....5
 1.4. Mode d’emploi....5
2. Le mandant....6
3. La fonction mandataire....7
4. Étendue du mandat....8
 4.1. Actes exclus du mandat....8
5. Durée, modification et fin du mandat....10
 5.1. Fin du mandat....10
6. Engagements des parties au mandat....11
 6.1. Engagements du mandant....11
 6.2. Engagements de la fonction mandataire....11
 6.3. Pièces à joindre....11
7. Protection des données à caractère personnel....12
8. Date, lieu et signatures....13
9. Documents applicables et réclamations....14

1. Objet du mandat et cadre applicable

Le présent formulaire est celui par lequel le représentant légal d'une personne morale donne mandat à une fonction exercée au sein de celle-ci pour demander, prendre en possession, mettre en œuvre et faire révoquer un certificat de cachet électronique délivré au nom de la personne morale. Il constate également l'autorisation de retrait de ce certificat.

> **Ce que « retrait » signifie ici —** Le retrait s'entend de la prise en possession et de l'activation du certificat dans l'espace de la personne morale sur la plateforme. Aucun support matériel n'est remis et aucun retrait en agence n'existe : il n'y a ni support à récupérer, ni code secret à remettre. Aucun code PIN, aucun support matériel et aucun logiciel installé ne sont remis au titulaire : les données d'activation sont les facteurs d'authentification du titulaire, qu'il est seul à détenir.

Le mandat désigne une fonction, et non une personne nommément. La personne qui exerce cette fonction à une date donnée est identifiée et contrôlée par l'autorité d'enregistrement, et cette vérification est versée au dossier d'enregistrement : un changement de titulaire de la fonction n'emporte donc pas révocation du mandat, mais il est notifié sans délai et donne lieu à une nouvelle vérification d'identité.

1.1. Identification du prestataire et du formulaire

Identification du prestataire et du présent formulaire

Élément	Valeur
Prestataire de services de confiance	YORYX TRUST SASU, société par actions simplifiée à associé unique (SASU)
Immatriculation	RC Marrakech n° 184667 — ICE 004013324000019
Siège social	57, rue Mauritania, BP 2609, Guéliz, 40000 Marrakech, Maroc
Adresse électronique	trust@yoryx.com
Formulaire	YT-FORM-MANDATE — Mandat et autorisation de retrait
Identifiant d'objet du formulaire	1.3.6.1.4.1.[PEN].1.5.4
Version et date	0.1 — 2026-09-05
Diffusion	Diffusion publique

Le jeton [PEN] désigne le numéro d'entreprise privée (Private Enterprise Number) attribué à YORYX TRUST SASU par l'IANA : [À COMPLÉTER — PEN]. YORYX® — marque utilisée sous licence.

1.2. Statut réglementaire

L’article 35 de la loi n° 43-20 impose à toute personne qui se propose de fournir des services de confiance autres que qualifiés de se déclarer au préalable auprès de l’autorité nationale ; son article 32 réserve aux seuls prestataires agréés la fourniture des services de confiance qualifiés.

YORYX TRUST prépare sa déclaration et sa demande d’agrément auprès de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d’Information (DGSSI) au titre de la loi n° 43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques. À ce jour, YORYX TRUST n’est ni déclaré ni agréé.

Le présent formulaire est publié dans le registre de publication du site institutionnel de YORYX TRUST au titre de la préparation de cette déclaration. Il décrit les informations que l’autorité d’enregistrement recueille ; il ne vaut ni offre de service, ni engagement de délivrance.

1.3. Canal de dépôt

L’enrôlement s’effectue par la plateforme SELLO : YORYX TRUST ne contracte pas avec les utilisateurs finaux et n’ouvre aucun compte en son nom propre.

YORYX TRUST est le prestataire de services de confiance dont les politiques lient le titulaire du certificat ; la plateforme SELLO est le canal d’enregistrement et de fourniture du service ainsi que la contrepartie commerciale de l’utilisateur final.

Les fonctions d’autorité d’enregistrement exercées par la plateforme sont régies par un contrat écrit préalable qui lie le prestataire au tiers, encadre les obligations, rôles et responsabilités de celui-ci, précise les moyens de contrôle dont dispose le prestataire et fixe les modalités d’établissement des preuves de vérification de l’identité.

La demande est déposée par la plateforme, qui exerce les fonctions d’autorité d’enregistrement. Le présent formulaire reproduit, sous une forme imprimable, les informations que le parcours en ligne recueille : il est renseigné en ligne, ou complété et remis à l’autorité d’enregistrement lorsque le contrôle d’identité a lieu en présence physique. Les deux voies aboutissent au même dossier d’enregistrement.

1.4. Mode d’emploi

> **Comment renseigner ce formulaire —** Chaque ligne porte un intitulé de champ et une case laissée vide. Les cases sont renseignées par le demandeur, à l’encre ou en ligne ; aucune valeur d’exemple ne figure dans le formulaire publié. Un champ sans objet est barré plutôt que laissé vide, afin qu’une omission se distingue d’un refus de renseigner. Toute rature est paraphée.

2. Le mandant

Le mandant est la personne morale titulaire du certificat, agissant par son représentant légal. Les identifiants ci-dessous sont ceux au vu desquels l’existence de la personne morale a été établie.

Personne morale mandante

Champ à renseigner	Valeur renseignée par le demandeur
Dénomination sociale ou raison sociale	
Forme juridique	
Numéro d’inscription au registre du commerce (RC)	
Tribunal ou greffe tenant le registre du commerce	
Identifiant commun de l’entreprise (ICE)	
Adresse du siège social	

Représentant légal mandant

Champ à renseigner	Valeur renseignée par le demandeur
Nom	
Prénom(s)	
Fonction ou qualité au sein de la personne morale	
Nature et date de l’acte établissant ses pouvoirs	
Adresse électronique	
Référence du formulaire YT-FORM-LEGAL-REP correspondant	

3. La fonction mandataire

Le mandataire est désigné par la fonction qu'il exerce au sein de la personne morale. L'intitulé porté ci-dessous doit permettre d'identifier sans ambiguïté un poste unique dans l'organisation : une désignation trop générale est refusée.

Fonction mandataire

Champ à renseigner	Valeur renseignée par le demandeur
Intitulé exact de la fonction mandataire	
Direction, service ou entité opérationnelle de rattachement	
Adresse électronique fonctionnelle attachée à cette fonction	
Numéro de téléphone attaché à cette fonction	
Identité du titulaire de la fonction, telle qu'elle figure sur la pièce d'identité produite	
Nature et numéro de la pièce d'identité produite par le titulaire de la fonction	
Date de prise de fonction	

La référence d'identité retenue est la carte nationale d'identité électronique (CNIE). Le contrôle d'identité est conduit en présence physique à titre de règle de base ; la vérification à distance s'effectue selon les modalités admises par le référentiel de la DGSSI.

> **Point ouvert —** La vérification d'identité à distance est conduite selon les modalités admises par le référentiel de la DGSSI.

Aucune des données ci-dessus ne figure dans le certificat de cachet : le champ Subject porte la dénomination de la personne morale, son identifiant officiel et le nom du cachet, à l'exclusion de toute donnée relative à une personne physique.

4. Étendue du mandat

Le mandant coche les actes qu'il confie à la fonction mandataire. Un acte non coché demeure exercé par le représentant légal seul. L'autorité d'enregistrement refuse toute demande présentée par le mandataire pour un acte qui ne lui a pas été confié.

Actes confiés à la fonction mandataire

Case à cocher	Option	Portée
	Demander la délivrance d'un certificat de cachet électronique	Dépôt et suivi de la demande, dans les conditions du chapitre 3.1 de YT-PC-SEAL (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.1.2).
	Prendre en possession le certificat et l'activer	Prise en possession dans l'espace de la personne morale sur la plateforme, acceptation explicite du certificat et enrôlement des moyens d'authentification des systèmes.
	Mettre en œuvre le certificat pour l'apposition de cachets	Administration, au sein de la personne morale, des habilitations d'accès au service d'apposition de cachet à travers la plateforme.
	Demander la révocation du certificat	Dépôt d'une demande selon YT-FORM-REVOCATION (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.5.3), sans délai dès la connaissance d'une cause de révocation.
	Demander la délivrance d'un nouveau certificat à l'échéance ou après révocation	Renouvellement de la bi-clé dans les conditions du chapitre 3.7 de la politique applicable.

Portée matérielle du mandat

Champ à renseigner	Valeur renseignée par le demandeur
Nom du cachet, ou des cachets, sur lesquels porte le mandat	
Limitation éventuelle de la portée du mandat	

4.1. Actes exclus du mandat

- La modification des informations portées dans le certificat, qui entraîne la révocation de celui-ci et une nouvelle demande ;

- la désignation d’un autre mandataire, qui appartient au seul représentant légal et suppose un nouveau formulaire ;
- l’acceptation, au nom de la personne morale, d’une version substantiellement modifiée des conditions générales d’utilisation ;
- tout acte que la loi ou les statuts réservent au représentant légal.

5. Durée, modification et fin du mandat

Durée du mandat

Champ à renseigner	Valeur renseignée par le demandeur
Date de prise d’effet du mandat	
Date d’expiration du mandat, ou mention « à durée indéterminée »	

À défaut de date d’expiration, le mandat est à durée indéterminée et demeure valable tant qu’il n’a pas été révoqué par le mandant, tant que la fonction mandataire existe au sein de la personne morale et tant que les pouvoirs du représentant légal mandant n’ont pas pris fin.

5.1. Fin du mandat

1. Le mandant met fin au mandat à tout moment, par écrit adressé à l’autorité d’enregistrement par l’un des canaux du service ; la fin du mandat prend effet à la réception de cette notification.
2. Le mandat prend fin de plein droit à sa date d’expiration, à la suppression de la fonction mandataire, ou à la cessation des pouvoirs du représentant légal mandant.
3. Le changement du titulaire de la fonction mandataire est notifié sans délai ; le mandat subsiste, et une nouvelle vérification d’identité est conduite avant que le nouveau titulaire de la fonction n’exerce l’un des actes confiés.
4. La cessation ou la modification du mandat en vertu duquel une demande a été présentée est une cause de révocation du certificat lorsqu’elle prive celui-ci de son fondement.
5. La fin du mandat est sans effet sur les cachets régulièrement apposés avant sa prise d’effet les éléments permettant de les vérifier demeurent conservés pendant 7 ans.

6. Engagements des parties au mandat

6.1. Engagements du mandant

1. Le mandant atteste de l’exactitude des informations portées dans le présent formulaire et de l’authenticité des pièces produites.
2. Il déclare disposer des pouvoirs nécessaires pour consentir le présent mandat et produit l’acte qui les établit.
3. Il demeure titulaire du certificat et répond des actes accomplis par la fonction mandataire dans les limites du mandat.
4. Il déclare avoir pris connaissance de YT-PC-SEAL (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.1.2) et de YT-CGU-PM (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.4.2), les accepter au nom de la personne morale et en porter le contenu à la connaissance de la fonction mandataire.
5. Il notifie sans délai toute modification affectant la fonction mandataire, son titulaire ou l’étendue du mandat.

6.2. Engagements de la fonction mandataire

1. N’exercer que les actes cochés au chapitre 4, et pour les seuls cachets qui y sont désignés.
2. Protéger les moyens d’authentification qui lui sont attachés, ne les communiquer à personne et ne pas les enregistrer en clair.
3. N’apposer de cachet, ou n’en autoriser l’apposition, que sur des données dont la personne morale est à l’origine ou dont elle assume l’émission.
4. Demander la révocation du certificat sans délai dès la connaissance d’une cause de révocation, notamment en cas de compromission ou de suspicion de compromission.
5. Cesser tout usage du certificat dès son expiration, dès sa révocation ou dès la fin du mandat.

Les engagements ci-dessus reprennent, sous une forme abrégée, les obligations énoncées au chapitre 1.9 de YT-PC-SEAL (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.1.2) et stipulées en termes opposables dans YT-CGU-PM (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.4.2), qui prévalent sur le présent formulaire.

6.3. Pièces à joindre

- Le formulaire YT-FORM-LEGAL-REP renseigné et signé, ou la référence du dossier d’enregistrement déjà constitué ;
- l’acte établissant les pouvoirs du représentant légal mandant ;
- une copie lisible de la pièce d’identité du titulaire de la fonction mandataire, dont l’original est présenté lors du contrôle ;
- le cas échéant, la décision interne créant la fonction mandataire ou en désignant le titulaire.

7. Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies au moyen du présent formulaire sont nécessaires à l’enregistrement du demandeur, à la vérification de son identité et, le cas échéant, à la délivrance et à la gestion du certificat. Elles sont traitées conformément à la Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel, sous le contrôle de la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP).

Le prestataire met en œuvre les dispositions et moyens permettant à un utilisateur justifiant de son identité d’exercer son droit d’accès à ses données personnelles, son droit de rectification et son droit d’opposition, conformément à la législation en vigueur.

Les données relatives à la fourniture du service, y compris le dossier d’enregistrement, sont conservées pendant 7 ans à compter de l’expiration du certificat auquel elles se rapportent. À l’issue de la période de conservation, les données archivées sont supprimées ou détruites de manière irréversible, et l’opération est journalisée.

Les traitements de données à caractère personnel liés à la vérification d’identité font l’objet des formalités prévues par la loi n° 09-08 auprès de la CNDP, selon le régime que celle-ci retient pour ces traitements.

Le détail des traitements, des destinataires et des modalités d’exercice des droits figure dans YT-CGU-PM (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.4.2). Une réclamation relative au traitement des données est traitée selon YT-COMPLAINTS (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.7.2).

8. Date, lieu et signatures

Le demandeur date et signe ci-dessous. Une signature manuscrite et une signature électronique du présent formulaire ont la même valeur ; lorsque le formulaire est renseigné en ligne, l'acceptation recueillie par la plateforme est horodatée et versée au dossier d'enregistrement.

Signature du représentant légal mandant, au nom de la personne morale

Fait à	Le	Signature

Le représentant légal consent le mandat au nom de la personne morale titulaire.

Signature du titulaire de la fonction mandataire, pour acceptation du mandat

Fait à	Le	Signature

Le titulaire de la fonction mandataire accepte le mandat et les engagements du chapitre 6. Aucun représentant du prestataire ne contresigne le présent formulaire.

Le cadre ci-dessous est réservé à l'autorité d'enregistrement. Il est renseigné par la fonction qui a conduit le contrôle : aucune personne n'y est désignée nominativement dans le formulaire publié, et la fonction déclarée engage le prestataire.

Cadre réservé à l'autorité d'enregistrement

Champ	Valeur renseignée par l'autorité d'enregistrement
Fonction ayant procédé au contrôle d'identité	
Mode de vérification retenu (présence physique ou modalité admise par le référentiel)	
Nature des pièces contrôlées	
Date et heure du contrôle	
Référence du dossier d'enregistrement	
Décision (dossier accepté ou rejeté) et motif en cas de rejet	
Visa de la fonction ayant clos le dossier	

Le dossier d'enregistrement ainsi constitué est conservé pendant 7 ans conformément à l'article 18 du décret n° 2-22-687, et sert de preuve de la vérification d'identité.

9. Documents applicables et réclamations

Les documents suivants sont publiés dans le registre de publication du site institutionnel de YORYX TRUST, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans contrôle d’accès ni frais.

- YT-PC-SEAL (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.1.2)
- YT-CGU-PM (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.4.2)
- YT-PDS-CERT (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.3.1)
- YT-DPC (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.2)
- YT-FORM-LEGAL-REP (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.5.2)
- YT-FORM-REVOCATION (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.5.3)
- YT-GUIDE-ENROLMENT (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.6.1)
- YT-GUIDE-IDENTITY (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.6.2)
- YT-GUIDE-USE (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.6.3)
- YT-PRICING (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.7.1)
- YT-COMPLAINTS (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.7.2)

Une réclamation relative au présent formulaire ou à son traitement est adressée à trust@yoryx.com ou, par courrier, au siège social indiqué ci-dessus. Sa réception est accusée dans un délai de 5 jours ouvrés et une réponse motivée est apportée dans un délai de 30 jours calendaires, selon YT-COMPLAINTS (OID 1.3.6.1.4.1.[PEN].1.7.2).